

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

PRESENTS : 8

Mmes DEMARCQ Valérie, PETIT Denise, - MM. GELAS Gilles, BARBE Jean- David, GARDEUR Dominique, ROUDET Didier, LEYGNIER Sylvain.

ABSENTS EXCUSES :4

MM. NEVEJANS Bruno , -FASS René -CHARMEIL Sébastien - Mmme ACIDE-REYNAUD Josiane

POUVOIRS : 3

A été élue secrétaire de séance : Mme DEMARCQ Valérie

Les membres du conseil municipal présentent leurs sincères condoléances à la famille de Mme Jeanne CLERC, décédée ce lundi, doyenne de la commune.

Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

ACQUISITION DE MATERIEL ET INSTALLATIONS TECHNIQUES :

Monsieur le Maire informe propose aux membres du conseil municipal de réaliser des investissements supplémentaires non prévus :

- Benne d'arrosage :

Le fleurissement de la commune devenant de plus en plus important, il conviendrait d'acquérir un plateau avec citerne intégrant la motopompe et le dévidoir pour l'arrosage. L'achat de ce matériel se réalisant hors saison, le coût est moindre. Il est proposé d'acquérir cet équipement complet pour un prix de 5 120.00 € H.T.

- Jeux Skate-park :

Suite à la demande de plusieurs jeunes, il a été étudié de modifier les rampes actuelles en posant des gardes corps supplémentaires pour la sécurité et d'installer un nouveau grind rail avec plus de courbes et fabrication et pose d'une rampe double. La réparation de jeux de plein air est également comprise. Le coût total s'élève à 3629.86 € TTC.

- Réseau informatique école maternelle :

Afin de diminuer le coût des impressions sur les imprimantes individuelles, il est proposé de réaliser un réseau informatique pour relier tous les ordinateurs au copieur multifonctions. Le montant des travaux s'élève à 1 640.17 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié l'ensemble des propositions, décide de réaliser ces investissements.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – VIREMENTS DE CREDITS (délibération 2013.53)

Pour permettre le paiement des investissements cités ci-dessus, il convient de réaliser des virements de crédits comme suit :

CREDITS A OUVRIR (+ 25 900.00 €):

21/2158 D	Opération 226	Mobilier	+ 10 900.00
21/2152 D	Opération 225	Installations de voirie	+ 15 000.00

CREDITS A REDUIRE (- 25 900.00 €) :

21/2151 D	Opération 227	Réseaux de voirie	- 5 000.00
21/21318 D	Opération 224	Autres bâtiments publics	- 15 000.00
21/2151 D	Opération 220	Réseaux de voirie	- 400.00
21/2151 D	Opération 218	Réseaux de voirie	- 5 500.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements ci-dessus détaillés.

ADMISSION EN NON VALEUR(délibération 2013.54)

Sur proposition de Mme la Trésorière par courrier en date du 13 août 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- de l'exercice 2010, pour un montant de 134.40 € (pièces R12-12 / R12-10 / R12-9)
- de l'exercice 2013, pour un montant de 0.15 € (pièce R5-32)

- DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 134.55 €
- et PRECISE que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.
-

ACQUISITION PARCELLE ZE 85 NECESSAIRE A L'AMENAGEMENT DE LA RUE DES MARGUETS (délibération 2013.55) :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le document d'arpentage concernant la parcelle cédée par Monsieur Bernard DOUCET, pour une superficie de 98 ca et nécessaire aux aménagements futurs de la Rue des Marguets.

Le conseil municipal, après avoir étudié le document présenté :

- Prend note de la cession au prix de l'euro symbolique pour une partie de la parcelle ZE 85 d'une superficie de 98 ca
- Autorise le Maire à signer l'acte de propriété et tous documents afférents à cette acquisition.

ETUDES SURVEILLES (délibération 2013.56) :

Les études surveillées, pour l'année scolaire 2013/14, recommencent à compter du 23 septembre prochain. Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération en date du 21.09.2011 qui précisait la rémunération des études surveillées des enseignants. Afin de rémunérer ces derniers, il est nécessaire de lister les enseignants pour la rentrée 2013/2014 à savoir :

- Mme NICOUD Elisabeth
- Mme ROUX-FARNOUX Sarah
- M. SIMORRE Jean-Luc
- Mme SERTORIO Valérie
- M. VIGNON Christophe
- Mme BARATIER Isabelle
- Mme VIAL Ariane
- M. RAULIN Yves

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VALIDE** cette liste pour l'année scolaire 2013/2014.

ECLAIRAGE PUBLIC IMPASSE DE LA SOURCE (délibération 2013.57) :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association syndicale libre « Le Clos du Grand Chemin » demandant l'intégration de l'éclairage public situé Impasse de la Source au réseau d'éclairage public communal. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention de prise en charge de l'éclairage public, accepte l'intégration de l'éclairage extérieur de l'Impasse de la Source (2 lampadaires) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à établir pour une durée illimitée.

CONGRES DES MAIRES A PARIS LES 19-20 ET NOVEMBRE 2013 (délibération 2013.58)

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que le Congrès des Maires à Paris se déroulera du 19 au 21 novembre 2013. Les frais d'inscription, 90 € par participant élu, peuvent être pris en charge sur le budget 2013, dépense prévue.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal prend acte de la participation de MM. Gilles GELAS, Didier ROUDET au Congrès des Maires à Paris. Les frais d'inscription seront pris en charge par la commune (90 € par participant). Les frais d'hébergement et de restauration restent à la charge des participants.

I.E.M.P. (délibération 2013.59) :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une indemnité d'exercice des missions de Préfecture à l'agent en charge du secrétariat général (suivi des dossiers du conseil municipal, des 18 septembre 2013

subventions, de la comptabilité, des ressources humaines entre autres). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser mensuellement à l'agent en charge du secrétariat général, à compter du 1^{er} septembre 2013, l'indemnité I.E.M.P fixée par décret et correspondant au grade de l'agent avec un coefficient maximal de 3 et charge Monsieur le Maire pour toutes les formalités à accomplir.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Interdiction de circulation des poids lourds supérieurs à 7.5 tonnes Rue des Caillères et Rue des Marguets**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'interdire la circulation des poids lourds supérieurs à 7.5 tonnes sur ces voies non adaptées aux gabarits supérieurs (étroitesse des voies et revêtements inadaptés). Le conseil municipal émet un avis favorable et précise que la commission voirie devra valider cette proposition.

- **Communication :**

Monsieur Barbe fait part au conseil municipal qu'un panneau reprenant les principaux points touristiques de la commune entre autres sera installé sur la place de la mairie. Le panneau est commandé pour un montant 802.43 € TTC.

- **Urbanisme**

5 permis de construire pour des maisons individuelles :

- BERAY Romain : en cours d'instruction
- KOZMIN David : refusé
- POINT Cyprien : en cours d'instruction
- KOZMIN David : en cours d'instruction
- BOIS MINODIER Sébastien : en cours d'instruction.

La séance est levée à 21 heures 30.